

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22064**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable des ressources humaines

Nouvel intitulé : Responsable du développement des ressources humaines

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
ARTEMYS - IMC	ARTEMYS - IMC

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le responsable des ressources humaines exerce ses missions au sein d'entreprise, au sein d'une direction des ressources humaines. Il peut combiner des fonctions ressources humaines sur une population et des missions de spécialiste sur l'un ou l'autre des domaines des ressources humaines.

Il exerce plusieurs fonctions :

- Fonctions managériales : assure la gestion de l'ensemble du personnel des différents services RH ou d'un service RH d'une unité opérationnelle.
- Fonctions humaines : assure l'apport technique de toutes les activités RH de l'entreprise
- Fonctions juridiques : assure le respect de la réglementation dans l'activité RH de l'entreprise
- Fonctions financières : assure la gestion du budget consacré à la politique RH
- Fonctions stratégiques : assure la mise en œuvre de la stratégie RH conformément à la stratégie d'entreprise et assure le développement des RH.

Le Responsable des Ressources Humaines est capable d'exercer les activités suivantes :

1- Assurer la gestion de l'ensemble du personnel des différents services RH

- Définir, mettre en place et conduire un projet ou changement :
- Accompagner et coacher ses collaborateurs
- Evaluer ses collaborateurs
- Gérer les conflits et maintenir le climat social

2- Assurer l'apport technique de toutes les activités RH de l'entreprise

- Recruter
- Gérer le processus de formation dans l'entreprise
- Mettre en place une GPEC
- Assurer l'activité d'administration du personnel
- Suivre l'évolution des rémunérations
- Gérer les RH à l'international(GIRH)
- Gérer une population RH spécifique (seniors, handicapés, talents...)

3- Assurer le respect de la réglementation dans l'activité RH de l'entreprise :

- Se tenir informé de la réglementation applicable et s'y conformer
- Organiser les élections des Instances Représentatives du Personnel
- Résoudre des contentieux
- Connaître les autorités de contrôle

4- Assurer la gestion du budget consacré à la politique RH

- Tenir un budget
- Anticiper une évolution des coûts
- Mettre en œuvre des indicateurs de performance financière

5- Assurer la mise en œuvre de la stratégie RH conformément à la stratégie d'entreprise et assure le développement des RH

- Définir une stratégie RH en tenant compte des contraintes internes & externes
- Sous traiter, externaliser une activité
- Etre un business partner

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous secteurs d'activités

TPE (moins de 80 salariés) ; PME (de 80 à 200 salariés) ; Grandes entreprises (de 200 à 2000 salariés) ; groupe d'entreprises (plus de 2000

salariés).

- Responsable recrutement
- Responsable formation
- Responsable gestion de carrières et paie
- Responsable des ressources humaines

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1502 : Développement des ressources humaines

K2111 : Formation professionnelle

M1503 : Management des ressources humaines

K2101 : Conseil en formation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de 5 modules de compétences :

Fonctions managériales

Fonctions humaines

Fonctions juridiques

Fonctions financières

Fonctions stratégiques

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		- Le directeur d'établissement - 2 professionnels RRH - Le responsable de programme - Le responsable de filière - Un membre de la cellule emploi
En contrat d'apprentissage	X		- Le directeur d'établissement - 2 professionnels RRH - Le responsable de programme - Le responsable de filière - Un membre de la cellule emploi
Après un parcours de formation continue	X		- Le directeur d'établissement - 2 professionnels RRH - Le responsable de programme - Le responsable de filière - Un membre de la cellule emploi
En contrat de professionnalisation	X		- Le directeur d'établissement - 2 professionnels RRH - Le responsable de programme - Le responsable de filière - Un membre de la cellule emploi
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X		- 1 enseignant spécialisé - 4 professionnels - 1 membre de la cellule emploi

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9 janvier 2015 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Responsable des ressources humaines" avec effet au 12 décembre 2011, jusqu'au 30 janvier 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.imc-artemys.com

Lieu(x) de certification :

ARTEMYS-IMC

7 Chemin de la Moselle

57 160 SCY CHAZELLES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ARTEMYS-IMC METZ

8 rue Thomas Edison

57 070 METZ TECHNOPOLE

ARTEMYS-IMC NANCY

53 cours Léopold

54 000 NANCY

Historique de la certification :

Certification suivante : Responsable du développement des ressources humaines